



Pert d'emploi en cours de naturalisations

Par **Rindo**, le **03/09/2019** à **00:24**

Bonjour,

Je suis en CDI depuis 7 ans, mariée et 3 enfants à charge.

J'ai passé l'entretien pour demander la naturalisations par mariage, en février 2019. En juillet 2019, j'ai reçu une lettre de licenciement économique qui prendra effet fin septembre 2019.

Début août, j'ai appelé la préfecture qui m'a informé que mon dossier est déjà chez SCEC et, selon celui-ci, ma déclaration de nationalité à été enregistrée le 5 août 2019 mais la production de l'acte de naissance est en cours . Jusqu'à aujourd'hui, je n'ai rien reçu. Dois-je signaler ma licenciement ?

Merci.

Par **Rindo**, le **03/09/2019** à **12:25**

Y à quelqu'un peut m'aider???